# GUIDE MOUVEMENT 2018
# CGT EDUC'ACTION 83

**Qui participe au mouvement?**

Toutes les personnes qui souhaitent changer de postes peuvent participer au mouvement, mais certaines y sont obligées. C'est le cas principalement pour:

-des stagiaires PFSE titularisables à la rentrée 2017

-des personnes nommées à titre provisoire.

-des personnes touchées par une suppression de poste en carte scolaire.

-les personnes qui rentrent dans le département suite à une permutation.

Pour vous aider dans votre mouvement, vous disposez de la circulaire de l'IA **(à lire attentivement...)**,

## CALENDRIER DU MOUVEMENT

**Ouverture et fermeture du serveur:**
26 mars au 05 avril

**Réception des accusés sur Iprof:**
mi avril

**Groupes de travail de vérification des barèmes:**
fin avril

**CAPD du mouvement à titre définitif:**
mai

**Envoi des fractions pour les TRS:**
début juin

**Groupe de travail du mouvement à TP:**
fin juin

**CAPD mouvement TP:**
fin juin

**Comment accéder au serveur?**

Pour accéder au serveur vous devez passer par la plate forme Esterel ( voir illustration suivante) puis aller dans l'onglet mes applications et enfin iprof.

Il faudra ensuite aller sur service puis SIAM et enfin **mouvement intra départemental.**

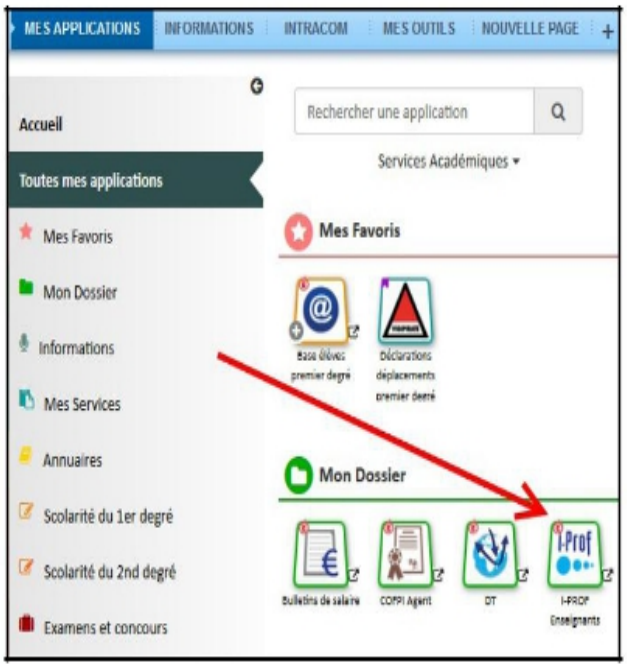

**Les VOEUX**

Lors du mouvement à titre définitif (TD) l'ordinateur vous demande de formuler au maximum 30 vœux, qui sont codés comme indiqué dans la liste générale des postes . Vous devez placer vos vœux par ordre préférentiel. Lors de l'attribution des postes le calcul se fait au plus fort barème. **Autrement dit quelqu'un qui a mis un poste en premier mais qui a un plus faible barème que le vôtre n'obtiendra pas le poste.**

**Rappelez-vous tout de même que chaque poste est susceptible d'être vacant puisque tout le monde est susceptible de faire le mouvement...**

Pensez également que les vœux géographiques, s'ils sont une obligation contraignante en début de carrière ou pour les personnels à titre provisoire sont aussi un moyen de demander plusieurs écoles semblables ou sur la même commune en un seul vœu, permettant de faire plus de place pour d'autres vœux.

## *L'accusé de réception*

Une fois votre mouvement validé il faut penser à imprimer l'accusé de réception, reçu sur la boîte mail iprof à partir du ...avril (bouton « votre courrier » à droite de la page principale). Il faudra ensuite vérifier son barème. Attention, il n'y a pas de vérification systématique de ce dernier par l'administration, c'est à vous de le faire et de le renvoyer seulement s'il y a un souci.
Dans le cas d'un barème faux ou que vous pensez erroné, il faudra renvoyer l'accusé modifié à **mouvement1degre83@ac-nice.fr**
Pensez à joindre les éventuelles pièces justificatives et n'hésitez pas à nous contacter au préalable en cas de doutes.

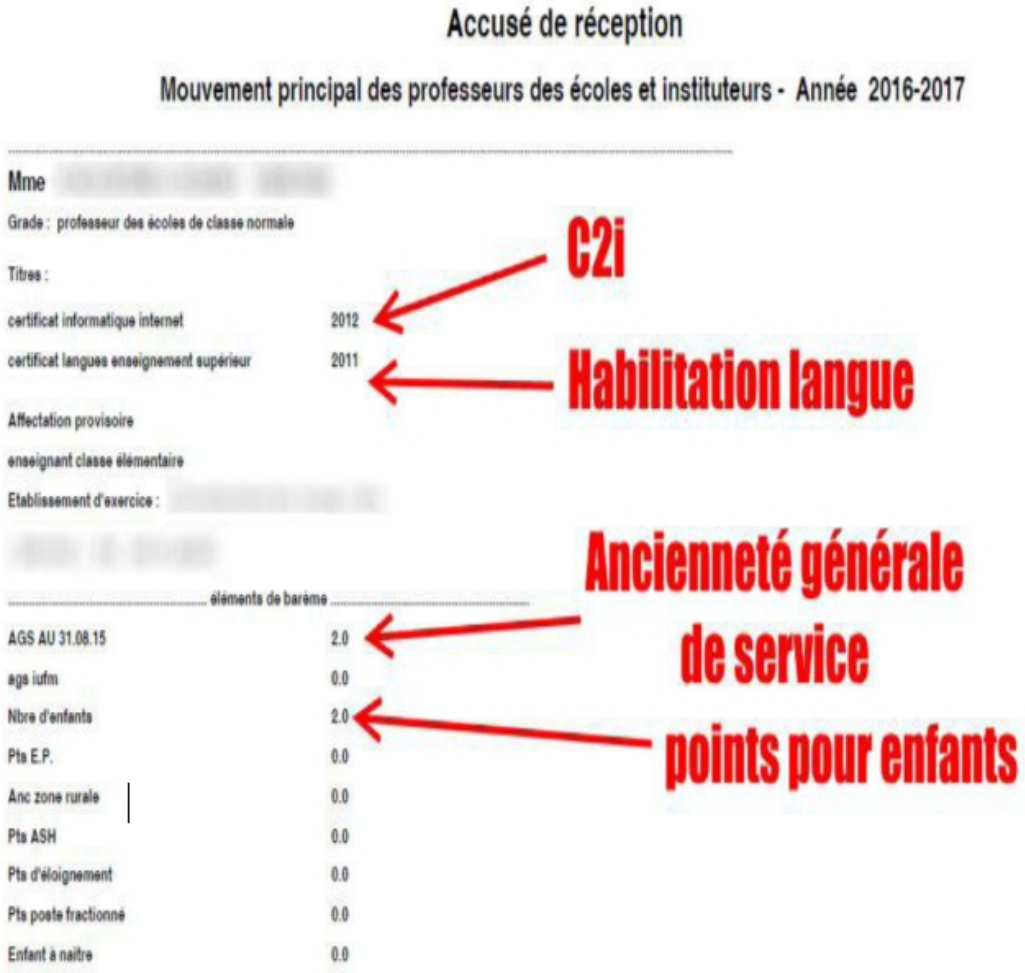


Une question : **Vous pouvez nous interroger par téléphone: 07 82 07 94 27**
**par mail : cgteducprimaire@cgteducvar.fr**